Enquête urgence et permanence des soins

Thierry Delcourt

Les Journées Nationales qui viennent de se tenir à Amiens, ont été marquées par un foisonnement créatif remarquable. Était-ce le sujet, « Violence(s) », qui a mobilisé à ce point les participants ? Force est de constater que, malgré l'absence de quelques habitués et piliers de l'AFPEP, une réflexion, un débat et une activité inventives ont largement ponctué nos plénières et nos ateliers.

Dans ce cadre, nous avions choisi de faire circuler notre Enquête sur l'urgence et la permanence des soins à laquelle certains membres du conseil d'administration avaient déjà répondu, validant sa faisabilité. Nous étions donc, lors de ces Journées, une poignée à circuler parmi les participants et à recueillir leurs idées, leurs opinions, leurs inquiétudes et la position qu'ils souhaitaient voir tenir par notre syndicat.

Ces échanges furent productifs et passionnants. Ils nous ont donné des idées pour les prochaines Journées Nationales, et notamment de les rendre plus actives et plus participatives, même si les Ateliers sont déjà le lieu d'une intense activité d'échange et de questionnement. Chacun de nous étant très occupé entre plénières, ateliers, théâtre, réunions et organisation, nous n'avons pas cherché à interviewer tous les participants et pourtant, après ces Journées Nationales, nous disposons d'une cinquantaine de réponses à ce questionnaire.

Ceci est suffisant pour un premier galop d'essai qui nous permet de franchir une troisième étape : celle d'un recueil beaucoup plus large auprès de vous, adhérents et sympathisants.

Il n'est pas encore temps, ni souhaitable, de dévoiler ces réponses, mais je peux déjà vous dire qu'on y trouve une richesse, une disparité, pour ne pas dire des antagonismes tant dans les positions que les propositions.

Les ingrédients sont donc la pour instaurer le débat ; et c'est une très bonne chose, car le projet est d'en faire le thème de notre prochain Séminaire de Printemps qui se tiendra à Montpellier le samedi 30 juin 2012. D'ici là, nous souhaitons vivement que vous puissiez répondre aussi à ce questionnaire grâce au formulaire ci-après. Vous remarquerez que les questions sont suffisamment larges pour que vous y répondiez à votre guise, sans hésiter à détailler vos idées, votre expérience, mais aussi la position que vous souhaitez voir prendre par l'AFPEP-SNPP.

Le questionnaire sera également mis à disposition sur le site info@afpep-snpp.org afin de permettre une réponse électronique.

Questionnaire

Question 1

a. Pouvez-vous expliquer succinctement votre pratique éventuelle de l'urgence en cabinet privé ?

b. Comment s'y manifestent les urgences ?

c. Comment vous rendez-vous disponibles et à quelle charge de travail cela vous engaget-il ? (temps passé en entretien avec le patient, la famille, les institutions - police, hôpital, pompiers, ambulances, confrères -, embolisation du cabinet et de la salle d'attente... travail en aval, secondaire au moment de l'urgence)

d. Comment donc vous répondez (ou non) aux demandes urgentes ou pressantes des patients et des médecins généralistes ?

e. Pouvez-vous donner une définition de l'urgence en lien concret avec votre pratique de psychiatre privé ?

Question 2

À votre avis, le psychiatre privé a-t-il à prendre place dans un dispositif :

a. de permanence de soins avec disponibilité immédiate

b. d'urgence intégrée ou non à un service de garde ou un «groupement de psychiatres»

c. de mise à disposition d'un système de réponse aux urgences géré par le service public ?

Question 3

Tenant compte des impératifs de votre cabinet, comment envisageriez-vous la place dédiée à une permanence des soins et le mode de rémunération de celle-ci ?

Question 4

Comment envisagez-vous votre position de psychiatre privé dans le cadre des soins sous contrainte en ambulatoire ?

Question 5

Craignez-vous que l'obligation de se mettre à disposition pour une permanence des soins et un dispositif d'urgence dans le cadre de la négociation conventionnelle et des ARS soit, à terme, articulé avec le dispositif de soins ambulatoires sous contrainte ? (ce qui risquerait de nous conduire insidieusement vers une pratique de collaboration allant à l'encontre du combat que nous menons activement au sein du SNPP contre le texte de loi sur la réforme de la loi de 90).